





FICHE D : ORGANISER L'ANTICIPATION DES PHÉNOMÈNES

L'identification des outils d'anticipation disponibles pour la commune, de leurs modes d'accès et la compréhension de leur fonctionnement est primordiale. Cela permet de réfléchir à la façon dont on peut anticiper la survenance d'un phénomène générant des inondations sur le territoire communal et d'estimer

le délai d'anticipation que la prévision ou l'observation peuvent donner. Ces informations sont indispensables pour bâtir la réponse opérationnelle. Ce travail peut être mené en parallèle du diagnostic du risque inondation.

| | |
|--|---|
|  <p>Objectif</p> | <p>Déterminer pour chacun des phénomènes pouvant générer des inondations sur le territoire communal les outils d'anticipation disponibles, leurs informations utiles et la façon de les exploiter pour anticiper la survenue de ces phénomènes et estimer le délai d'anticipation possible.</p> |
|  <p>Pourquoi</p> | <p>Permettre d'organiser la montée en puissance du dispositif communal en fonction du temps possible d'anticipation. Disposer de la deuxième base de travail nécessaire pour élaborer un plan d'intervention gradué pour chacun des phénomènes identifiés.</p> |
|  <p>Comment faire ?</p> | <p>Identifier les outils d'anticipation possibles sur le territoire et les informations utiles qu'ils fournissent. Définir un mode d'utilisation de chaque outil. Estimer le délai d'anticipation possible selon les phénomènes.</p> |
|  <p>Important</p> | <p>La prévision apporte les meilleures informations possible en fonction des moyens et des connaissances disponibles. Il est nécessaire de mettre en place une surveillance terrain pour disposer d'informations sur la situation réelle.</p> |



! IMPORTANT

Une fonction de veille continue doit être mise en place dans la commune. Il s'agit d'être en mesure de réceptionner, évaluer et retransmettre tous avertissements, toutes informations ou alertes provenant des divers canaux et ce en toutes circonstances (heures ouvrables/non ouvrables, semaine/week-end). Cette fonction n'est pas spécifique au risque inondation, c'est une des bases de l'organisation d'un PCS.

! IMPORTANT

Attention, il existe un risque important de confusion entre les différentes cartes de vigilance que l'on peut trouver sur internet. Au-delà de la vigilance officielle produite par Météo-France et le réseau Vigicrues, des sites de météo amateurs peuvent produire leur propre carte de vigilance selon des critères et une expertise qui ne sont pas clairement définis. Il existe aussi des sites de météo qui produisent automatiquement des "vigilances" sans aucune expertise humaine. Si la consultation de ces sites peut être intéressante car elle peut donner une idée de l'incertitude de la prévision et des différents scénarios possibles, il faut savoir comprendre et interpréter leurs productions. En termes de responsabilité des acteurs de la gestion de crise, il faut rappeler que la consultation des vigilances officielles produites par Météo-France et Vigicrues doivent rester la base de l'anticipation des phénomènes météorologiques.

► D. 1. IDENTIFIER LES DISPOSITIFS D'ANTICIPATION DISPONIBLES

Le panel des informations liées à l'anticipation des phénomènes mis à disposition des autorités de police (maires et préfets), responsables de la gestion de la crise, s'est considérablement enrichi ces dernières années. Ces informations sont délivrées par divers dispositifs. Seuls les outils portés par les services publics sont présentés dans ce document :

- vigilance météorologique produite par Météo-France ;
- APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) ;
- pluviomètres ;
- vigilance crue produite par le réseau VigiCrues (le réseau VigiCrues est composé du Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) et des Services de Prévision des Crues (SPC). Il est responsable de la production de données et d'informations sur les phénomènes hydrologiques) ;
- VigiCrues Flash ;
- stations hydrométriques ;
- systèmes d'avertissements locaux mis en œuvre par une collectivité territoriale ou un groupement.

Certains de ces dispositifs sont en accès libre au grand public, tels que les vigilances météorologiques de Météo-France ou VigiCrues, d'autres, comme APIC ou VigiCrues Flash, sont réservés aux acteurs institutionnels (État, collectivités et services de secours). Pour ces deux derniers outils, il est nécessaire que la commune se crée un compte en se connectant à la plateforme APIC (<https://apic.meteo.fr/>) pour savoir si elle est éligible. En fonction du résultat, la commune peut paramétrer son abonnement gratuit à ces services.

PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS D'ANTICIPATION DISPONIBLES

| Dispositifs | Nature de l'information | Support d'information | Accès | Échelle géographique des informations | Apport pour l'anticipation des phénomènes |
|--------------------------|---|--|--|---|---|
| Vigilance météo | Prévision et observation sur tout le territoire des pluies, des orages et du risque de submersion marine. | Site internet vigilance avec carte et tableau chronologique des phénomènes au niveau départemental. ! <i>Dès le niveau orange des bulletins de suivi, national et local, détaillant les prévisions, actualisés en général toutes les 3h et carte des cumuls observés de pluie.</i> | Grand public http://vigilance.meteofrance.com/ . | Départementale pour la carte et tableau chronologique. Infradépartementale pour les bulletins de suivi et les cumuls de pluie. | Suivi de la dynamique de l'évènement pluvieux sur le territoire. Indicateur du risque de crue dans les bassins versants concernés par les pluies. Indicateur du risque de débordement des réseaux pluviaux/ assainissement. Indicateur du risque de submersion marine. |
| APIC | Qualification de la rareté de l'intensité des pluies observées par radar (intense ou très intense). | Message sur abonnement. Si message, accès internet à une carte. | Message sur abonnement gratuit https://apic.meteo.fr . | Communale. ! <i>Abonnement possible à plusieurs communes (10 maxi).</i> | Sur la commune, indicateur de risque de ruissellement ou crue des « ruisseaux » ou débordements des réseaux pluviaux / assainissements. ! <i>Si abonnement aux communes à proximité, suivi local de la dynamique de l'évènement pluvieux ou indicateur de crue possible « des petits cours d'eau ».</i> |
| Stations pluviométriques | Observation en temps des cumuls de pluies. | Site internet. | Grand public. | Ponctuelle. | Observation des cumuls de pluie. |

PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS D'ANTICIPATION DISPONIBLES

| Dispositifs | Nature de l'information | Support d'information | Accès | Échelle géographique des informations | Apport pour l'anticipation des phénomènes |
|------------------------|---|---|---|---|---|
| Vigicrues | Prévision et observation des crues sur les tronçons surveillés dits réglementaires. | Site internet Vigicrues avec cartes nationales, par SPC et accès aux données observées de 1650 stations hydrométriques. ! <i>Dès le niveau jaune bulletins de suivi, national et local, détaillant les prévisions, actualisés en général toutes les 3h.</i> | Grand public https://www.vigicrues.gouv.fr/ . | Tronçon de cours d'eau à une échelle intercommunale. Ponctuelle pour les stations hydrométriques. ! <i>Des stations sont disponibles en dehors des tronçons surveillés.</i> | Prévision de crue sur les cours d'eau surveillés. Indicateur du risque de crue pour les affluents des cours d'eau surveillés. Observation de crue au niveau des stations hydrométriques. |
| Vigicrues Flash | Prévision et qualification de la rareté de l'intensité de la crue (forte ou très forte) sur les cours d'eau éligibles non couverts par Vigicrues. | Message sur abonnement. Si message, accès internet à une carte. | Message sur abonnement gratuit https://apic.meteo.fr . | Tronçon de cours d'eau à l'échelle communale | Indicateur de forte probabilité de crue dans les heures à venir sur les cours d'eau éligibles. + indicateur de risque de crue sur les autres cours d'eau de la commune non éligibles. ! <i>Modélisation hydrologique basée sur les pluies observées.</i> |
| Système d'alerte local | Variable de l'observation en temps réel des crues à la prévision de crue pour les plus élaborés. | Site internet parfois message. | Diverses pratiques : consultation libre ou message. | Tronçon ou ponctuelle. | De l'observation des niveaux d'eau aux stations à de la prévision. |
| Station hydrométrique | Observation en temps réel des crues. | Site internet. | Grand public. | Ponctuelle. | Observation des niveaux d'eau. |

+ POUR EN SAVOIR PLUS :

« *Prévision et anticipation des crues et des inondations* » Les guides du Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) : http://www.cepri.net/actualites/items/Guide_prevision.html.

Guide Méthodologique : conception et mise en œuvre d'un système d'alerte local aux crues (<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/conception-et-mise-en-oeuvre-d-un-systeme-d-a16315.html>).

Site internet Météo-France (<http://www.meteofrance.com/>).

ILLUSTRATION

Consultation des données et informations des stations hydrométriques :

- stations en dehors des tronçons surveillés par VigiCrues mais accessibles sur les onglets des SPC du site internet VigiCrues (<https://www.vigicrues.gouv.fr/>) ;
- réseau Hydroréel : serveur de données hydrométriques en temps réel sur le bassin Rhône-Méditerranée et la région Auvergne-Rhône-Alpes (<https://www.rdbmrc.com/hydroréel2/index.php>).

! IMPORTANT

Certains opérateurs privés peuvent également utiliser ces données pour apporter du conseil, une assistance à l'analyse du risque et à l'interprétation du phénomène ou une aide à la prise de décision pour les collectivités.

► D. 2. BIEN COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS D'ANTICIPATION

Une bonne exploitation de ces outils suppose donc d'être à la fois capable de comprendre les notions techniques sur lesquelles ils se basent, de savoir trier parmi les informations disponibles celles utiles en fonction de ses besoins et aussi d'être en mesure d'exploiter les informations implicites qu'ils apportent. Cette capacité peut être interne à la commune ou mutualisée (syndicats, EPCI...).

> S'APPROPRIER LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES VIGILANCES

La **carte de vigilance** météorologique matérialise selon un code couleur, à quatre niveaux d'intensité croissante (vert, jaune, orange et rouge), la dangerosité des phénomènes potentiels attendus.

! IMPORTANT

Les couleurs utilisées par les dispositifs institutionnels de vigilance (Météo-France ou VigiCrues) sont souvent reprises comme « références » de graduation du risque par d'autres acteurs, mais sur la base de seuils qui leur sont propres. Il faut donc faire attention de bien distinguer l'origine des informations, selon qu'elles proviennent de sites officiels de vigilance ou d'autres sources.

La carte n'est que la **synthèse forcément réductrice d'une prévision détaillée dans les bulletins de suivi associés**. La définition des niveaux de vigilance et la représentation départementale de la carte ont été conçues pour optimiser la réponse des services en charge de la sécurité civile aux niveaux départemental et national. Le niveau orange correspond ainsi à une mobilisation possible de moyens à l'échelle du département et le rouge à une mobilisation de moyens extradépartementaux. **Ce n'est donc pas une échelle communale de risque**. Des conséquences significatives peuvent avoir lieu localement dès la vigilance jaune.

Il en est de même pour VigiCrues qui affiche des niveaux en fonction des conséquences déterminées **pour des tronçons qui couvrent plusieurs communes**. Ainsi, pour une même couleur annoncée sur un tronçon, **les conséquences d'une commune à l'autre peuvent être très variables**. De même à l'échelle d'une commune pour un même niveau de couleur du tronçon, les conséquences peuvent être très différentes selon l'intensité de la crue.

! IMPORTANT

Il est nécessaire de se construire une échelle locale de référence du risque inondation. Il peut y avoir des conséquences locales dès le niveau de vigilance jaune.

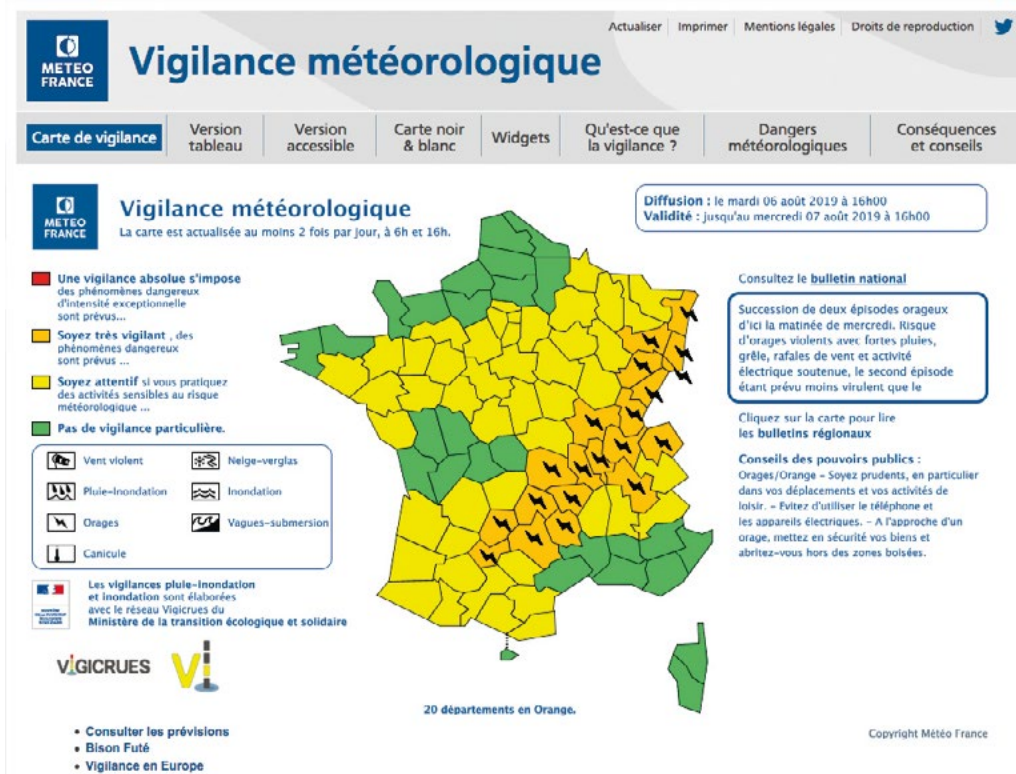
> ACCÉDER AUX INFORMATIONS LES PLUS PERTINENTES

La lecture des dispositifs de vigilance uniquement axée sur les niveaux de couleur n'est pas suffisante pour gérer un évènement. Les cartes sont la représentation la plus synthétique des informations de prévision. Elles sont destinées à faciliter les échanges et la communication. Pour une gestion opérationnelle, il est nécessaire de **consulter les sites internet** pour accéder aux données (prévues ou observées) les plus précises. Ces informations sont accessibles sous différentes formes, notamment des bulletins de suivi actualisés régulièrement (dès le niveau jaune pour VigiCrues et dès le niveau orange pour la météorologie) ainsi que des prévisions graphiques.

! IMPORTANT

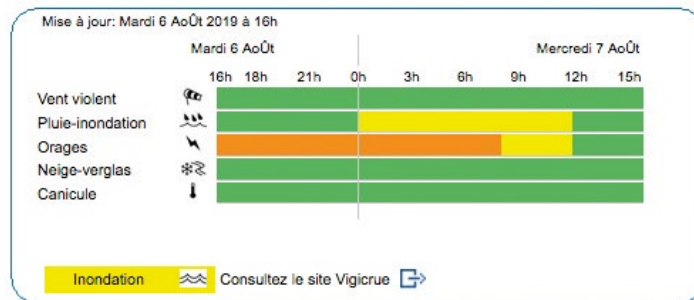
Pour avoir des informations « techniques » de prévision plus pertinentes pour anticiper et gérer un évènement au niveau local, il faut consulter systématiquement les bulletins de suivi associés aux cartes.

CARTE DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE MÉTÉO FRANCE



EXEMPLE DE BULLETIN DE SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DÉTAILLÉ ACCESSIBLE EN CLIQUANT SUR LE DÉPARTEMENT DE LA CARTE DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

63 - PUY-DE-DOME



I Description

Qualification du phénomène :

Situation fortement orageuse d'été qui nécessite une vigilance particulière dans la mesure où il existe un risque fort (une forte probabilité) de phénomène violent.

Faits nouveaux :

Extension de la vigilance orange orages à 6 départements Auvergne Rhône-Alpes.

Situation actuelle :

Une perturbation pluvio-orageuse s'étire actuellement des Pays-de-Loire à la Normandie. A l'avant, le ciel est dégagé sur l'inter-région. Vent de sud sensible et températures à la hausse avec déjà 26-28°C notamment en Limagne, plaine du Forez et Roannais.

[Consulter les cumuls de pluie observés.](#)

Evolution prévue :

La dégradation orageuse est envisagée en deux temps :

- en début ou milieu d'après-midi, les orages commencent à se développer sur le relief du Massif central. Ils gagnent ensuite rapidement les zones de plaine en s'intensifiant. Les cellules pourraient ne pas être très nombreuses ni très étendues mais présenter localement une forte intensité. Des rafales de 60-80 km/h sont attendues, localement 80-100 km/h. Elles pourraient produire de la grêle très localement de grosse taille. En revanche, les cumuls ne devraient pas être problématique en raison du déplacement assez rapide des orages du sud-ouest au nord-est.
- en soirée début de nuit, la perturbation en approche sur l'ouest de l'Auvergne, devrait provoquer une vague orageuse remontant du sud-ouest du Cantal au Lyonnais et au Val de Saône.

Bulletin du 9 août 2019 à 10h pour le Puy-de-Dôme © Météo-France, 2019

> DISTINGUER LES NOTIONS DE VIGILANCE ET D'ALERTE

La vigilance est un état de veille et de suivi. Elle constitue un avertissement qui permet d'attirer l'attention sur l'occurrence probable de phénomènes potentiellement dangereux sur une zone donnée et de permettre de se mettre en situation de réagir de manière appropriée si le danger se précise. Ce principe est valable pour tout le monde, gestionnaire de crise ou population. Pour les préfets, la circulaire du 3 octobre 2011 relative à la procédure de vigilance et d'alerte météorologiques (complétée par l'instruction interministérielle du 11 juin 2014 relative à la mise en œuvre de la procédure de vigilance

crues) précise pour la mise en vigilance orange que « **des phénomènes dangereux peuvent se produire.** Néanmoins, le dispositif à mettre en œuvre peut être précédé d'une période de veille et/ou de la mise en place progressive d'actions conformément aux dispositions ORSEC. ». Ainsi dans ce cas-là, les préfetures doivent procéder à l'analyse de la situation basée sur les données techniques de prévision, vérifier la disponibilité effective des services placés sous astreinte et si nécessaire procéder à l'alerte des acteurs pertinents (services opérationnels, maires...) pour qu'ils mettent en œuvre les actions relevant de leurs domaines de compétences.

! IMPORTANT

Dans le cadre d'une vigilance, une alerte transmise par la préfecture aux maires a comme objectif de les faire passer d'un mode de veille courant à une posture de suivi opérationnel. Le but est que les communes surveillent l'évolution du phénomène et se préparent à agir selon les besoins en fonction de leur analyse menée à partir des connaissances locales du risque, des informations techniques de prévision et de leurs observations de terrain. Cette posture de suivi opérationnel peut être déclenchée par la commune de sa propre initiative, sans attendre une alerte transmise par le préfet, en fonction du contexte local (par exemple pour certaines communes dès la vigilance jaune).

L'alerte des gestionnaires de crise doit être distinguée de l'alerte des populations qui est définie dans le Guide ORSEC G4 – alerte et information des populations de 2013. L'alerte des populations « consiste en la diffusion, par les autorités compétentes (Maire ou Préfet) et en phase d'urgence, d'un signal destiné à avertir des individus d'un danger, imminent ou en train de produire ses effets, susceptible de porter atteinte à leur intégrité physique et nécessitant d'adopter un comportement réflexe de sauvegarde. »

! IMPORTANT

La vigilance n'est pas une alerte, elle indique la forte probabilité de survenue d'un événement et appelle les différents acteurs à se mettre dans une posture de vigilance en surveillant régulièrement l'évolution des phénomènes au moyen des bulletins de suivi de la vigilance et des données d'observation. Ainsi dans le cadre des bulletins de vigilance météorologique, le changement de couleur ne correspond pas à une alerte de la population par les autorités, mais à une diffusion d'information par Météo-France. C'est ensuite aux maires et préfets qu'il revient de décider des actions à réaliser en fonction du contexte local du risque inondation : information ou déclenchement si nécessaire d'une alerte des populations exposées.

> DISTINGUER LES PICTOGRAMMES « PLUIE-INONDATION » PUIS « INONDATION » DE LA CARTE DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

La couleur du département pour la carte de vigilance météorologique dans le cas du phénomène de « pluie-inondation » résulte d'une analyse conjointe des risques de « fortes précipitations » par Météo-France et des risques de « crues » par VigiCrues.

Le pictogramme « inondation » indique quant à lui que le département n'est pas ou plus concerné par le risque de fortes pluies mais uniquement par celui d'inondation.

ILLUSTRATION



Pluie-inondation



Inondation

Pictogrammes Météo-France

> COMPRENDRE LES APPORTS DE VIGICRUES À L'ÉCHÉANCE DE 24 H

La carte de VigiCrues, point d'entrée du dispositif de prévision des crues, synthétise l'information sur les cours d'eau surveillés. La même représentation graphique pour tous les tronçons peut laisser sous-entendre que le phénomène inondation est unique et homogène et que l'information disponible est de même nature quel que soit le cours d'eau. Or, il n'en est rien, **les possibilités d'anticipation sont très variables** selon les capacités techniques de prévision liées aux types d'inondation, lente ou rapide. Ainsi, **une mise en vigilance pour les 24 heures à venir n'a pas la même signification selon la cinétique de réaction du cours d'eau :**

- ▶ **pour les cours d'eau surveillés à cinétique rapide, la mise en vigilance à cette échéance traduit un risque de crue, donc un danger potentiel qui a de fortes chances de se produire.** Dans ce cas, l'incertitude est double, elle porte à la fois sur la survenance même du phénomène et en cas de réalisation sur son intensité (niveau atteint et extension) : la prévision chiffrée. Cela s'explique par les incertitudes liées à la localisation et l'intensité des pluies ;
- ▶ **pour les cours d'eau à cinétique lente, la réalisation de la crue est certaine, l'incertitude ne concerne que son intensité.**

! IMPORTANT

Pour gérer les incertitudes, il est possible de prévoir une réponse graduée en fonction à la fois des informations d'anticipation disponibles et du contexte communal du risque. Cela revient à définir des seuils de déclenchement des actions du dispositif propres au territoire.

> EXPLOITER VIGICRUES POUR LES INONDATIONS À CINÉTIQUE RAPIDE

La vigilance porte uniquement sur les lits majeurs des cours d'eau surveillés. Elle ne prend pas en compte les têtes de bassin, les affluents et les phénomènes de ruissellement associés.

Pour les cours d'eau à cinétique rapide, cela génère souvent des incompréhensions sur les prévisions, car les personnes sont surprises par la dynamique de l'inondation. En effet, les inondations débutent souvent sur des zones non surveillées (têtes de bassins ou petits affluents) ou par des phénomènes non pris en compte de ruissellements généralisés entraînant les débordements des ruisseaux, des cours d'eau intermittents, des réseaux d'évacuation de pluie ou d'assainissement avant de se poursuivre par la montée des eaux et le débordement du cours d'eau « principal », objet de la surveillance du Service de Prévision des Crues.

! IMPORTANT

La mise en vigilance d'un tronçon surveillé à cinétique rapide doit être interprétée comme une indication de risque de crue des autres « petits » cours non surveillés du bassin versant associé à ce tronçon.

CARTE D'INFORMATION SUR LE RISQUE DE CRUES DES PRINCIPAUX COURS D'EAU EN FRANCE



CARTE D'INFORMATION SUR LE RISQUE DE CRUES DES PRINCIPAUX COURS D'EAU EN FRANCE

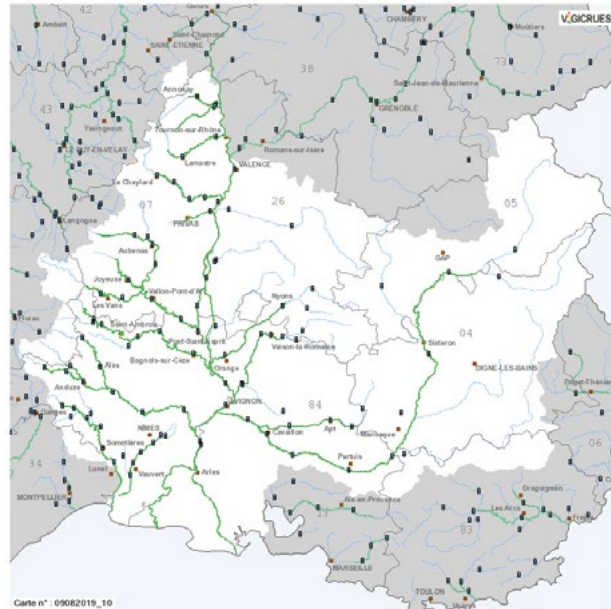
Territoire Grand Delta

Accéder au bulletin d'information local*

*Production de l'information : 09.08.2019 à 07h05 J-L

Situation par tronçon de vigilance crues :

| Voir sur la carte | Nom | Vigilance | RSS |
|-------------------|-------------------|-----------|------|
| | Doux - Cance - Ay | + | Vert |
| | Duvèze - Eyrieux | + | Vert |
| | Ardèche amont | + | Vert |
| | Baume - Chassezac | + | Vert |
| | Ardèche aval | + | Vert |
| | Cèze amont | + | Vert |
| | Cèze aval | + | Vert |
| | Gardons d'Alès | + | Vert |
| | Gardon d'Anduze | + | Vert |
| | Gardon aval | + | Vert |
| | Vidourle | + | Vert |
| | Vistre | + | Vert |
| | Aygues | + | Vert |
| | Duvèze 84 | + | Vert |



Le 9 août 2019 à 12h © SCHAPI, 2019

RELEVÉ OBTENU EN CLIQUANT SUR UNE STATION VIGICRUES, COMMUNE DE CHAUVIGNY, LA VIENNE

Station Chauvigny (Vienne)

Commentaires à la station

i **Prévision** : Les prévisions ou les tendances ne sont pas affichées sous forme graphique à cette station. Retrouvez ces informations, lorsqu'elles sont disponibles, dans le [bulletin d'information local](#).

Graphique Observation Prévision Info station

Chauvigny (Vienne) - Hauteurs - 29/11/2019 14:12



► D. 3. EXPLOITER DE MANIÈRE COMPLÉMENTAIRE LES DISPOSITIFS EN SITUATION

Chaque dispositif apporte des informations par rapport à un ou plusieurs phénomènes et à différentes échelles géographiques ou temporelles. Météo-France est le premier contributeur à l'identification et la qualification des phénomènes hydrométéorologiques.

L'exploitation complémentaire et croisée des outils doit aider à identifier le phénomène hydrologique potentiel auquel le territoire communal peut être

confronté, par exemple :

- inondation due à la propagation d'une onde de crue sur un cours d'eau important ;
- inondation due à la réaction locale des petits cours d'eau ou du réseau pluvial ou d'assainissement, liée à de fortes précipitations sur la commune ou à proximité ;
- inondation due à la concomitance sur le territoire de l'arrivée de l'onde de crue du cours d'eau principal et de la réaction locale, des affluents ou du réseau pluvial, liée aux fortes précipitations...

ÉCHELLE TEMPORELLE D'UTILISATION DES DISPOSITIFS

QUELQUES JOURS

24 HEURES

À COURT TERME ET EN TEMPS RÉEL

Prévision



Bulletin de suivi météo et informations associées



Bulletin de suivi Vigicrue



Station hydrométrique



Système d'avertissement local



Surveillance de terrain



! IMPORTANT

Pour les inondations à cinétique très rapide sur des petits bassins versants, hormis les systèmes d'alerte locaux, les autres dispositifs ne sont que des indicateurs du risque. Seule une surveillance locale est en capacité d'établir la concrétisation ou non du phénomène.

► D. 4. ORGANISER LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA REPONSE COMMUNALE

> SE CONSTRUIRE UNE ÉCHELLE LOCALE DU RISQUE

La lecture des dispositifs d'anticipation uniquement axée sur les niveaux de couleur n'apporte pas une information suffisante pour répondre aux besoins de gestion de crise au niveau local. Le diagnostic des risques doit permettre de **prévoir une échelle communale du risque**.

Cette échelle doit s'appuyer sur des points d'observation locaux, agissant sur le même principe que les données de hauteurs ou de débits diffusées par les stations de référence des cours d'eau instrumentés. Ces points d'observation, basés sur des repères « physiques » doivent permettre d'analyser visuellement et rapidement la situation. Ils doivent être préparés, réfléchis et définis en prenant en compte plusieurs facteurs :

- l'accessibilité en tout temps et toute heure du site d'observation (l'accès au site d'observation ne doit pas être inondé, le site ne doit pas être verrouillé, etc.) ;

- le caractère « permanent » et solide du point d'observation qui devra rester intact en toute situation et ne pas se retrouver dégradé ou déplacé (échelle limnimétrique ou niveau par rapport à la berge, une infrastructure...);
- la possibilité d'analyser facilement la situation via le point d'observation (présence de marquages, de pictogrammes ou de repères visuels permettant une prise de décision rapide).

Certaines collectivités utilisent des web caméras ou leur dispositif de vidéo-surveillance pour suivre l'évolution de la situation sur le terrain.

Il est intéressant de compléter le diagnostic en essayant d'identifier dans les événements passés locaux ou les retours d'expérience de territoire similaire **les conditions qui peuvent favoriser la réalisation des inondations**. Cela peut être des facteurs tels que l'état des sols (saturation en eau liée aux pluies précédentes, sols gelés...), le niveau de remplissage des nappes, des karsts ou des bassins de rétention, la période de l'année (état de la végétation). En cas de prévision d'un événement, l'état de ces paramètres peut être observé au niveau local et servir à moduler la réponse en fonction des circonstances.

! IMPORTANT

Pour les phénomènes de ruissellement ou d'inondation rapide, il est important d'avoir des repères locaux par rapport à la pluviométrie moyenne ou extrême sur le territoire. Pour cela il est intéressant de consulter le site « Pluies extrêmes » de Météo France : <http://pluiesextremes.meteo.fr/>

EXEMPLE DE POINTS D'OBSERVATION AVEC DES NIVEAUX DE RÉACTION PCS DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-PONT



Source : Saint-Laurent-du-Pont, 2016

EXEMPLE DES RECORDS DE PLUIES EXTRÊMES DANS LE DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE SUR 1, 2 OU 3 JOURS



| | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | Annuel |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| 1 | 06/01/1994 | 27/02/2001 | 08/03/1991 | 21/04/1995 | 27/05/1998 | 08/06/1970 | 30/07/1991 | 21/08/1965 | 08/09/2002 | 06/10/1997 | 21/11/2016 | 01/12/2003 | 08/09/2002 |
| J | 243 mm | 122 mm | 103 mm | 178 mm | 161 mm | 99 mm | 265 mm | 177 mm | 316 mm | 188 mm | 173 mm | 180 mm | 316 mm |
| 2 | 05/01/1994 | 17/02/1972 | 19/03/1971 | 21/04/1995 | 23/05/1990 | 14/06/2010 | 14/07/1973 | 21/08/1965 | 08/09/2002 | 01/10/1973 | 30/11/2003 | 01/12/2003 | 08/09/2002 |
| J | 273 mm | 126 mm | 141 mm | 192 mm | 190 mm | 115 mm | 237 mm | 182 mm | 416 mm | 179 mm | 192 mm | 233 mm | 416 mm |
| 3 | 05/01/1994 | 23/02/1989 | 18/03/1971 | 21/04/1995 | 22/05/1990 | 12/06/2015 | 13/07/1973 | 15/08/2006 | 22/09/1993 | 29/10/2018 | 03/11/2011 | 01/12/2003 | 22/09/1993 |
| J | 301 mm | 144 mm | 161 mm | 237 mm | 195 mm | 130 mm | 238 mm | 141 mm | 326 mm | 204 mm | 248 mm | 235 mm | 326 mm |

Source : Météo-France, pluiesextremes.meteo.fr 2019

> PRÉPARER LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ORGANISATION

L'exploitation des outils de prévision doit **permettre une montée en puissance de l'organisation communale et ainsi sortir d'une logique de tout ou rien**. La commune peut adapter sa posture en fonction de ses risques et des informations délivrées.

Elle peut notamment décider de mettre en place un dispositif de surveillance de terrain, se renseigner en contactant des communes situées en amont ou surveiller les réseaux sociaux.



Cellule de crise de la commune de Chabeuil © IRMa, Mathias LAVOLÉ, 2018

EXEMPLE DE MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ORGANISATION COMMUNALE

| Informations disponibles | Posture communale | Qui évalue la situation | Actions liées à l'organisation interne |
|--|-------------------|--|---|
| Flux continu courant | Veille | Personne assurant la permanence | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivi courant des informations |
| Identification d'une situation potentielle à risque à suivre (Vigilance météo ou crues de niveau jaune ou supérieur, alerte de la préfecture ou identification locale par la veille) | Suivi | Personne assurant la permanence + consultation du maire et noyau dur du PCC* | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Information du maire et noyau du PCC* ▶ Évaluation de la situation ▶ Activation de la surveillance terrain |
| Précision sur l'impact potentiel sur le territoire communal Faisceau convergent d'informations Situation particulière (manifestation...) | Pré-alerte | Noyau dur PCC* | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réunion du noyau dur pour évaluer la situation ▶ Vérification des disponibilités de l'équipe du PCC* ▶ Pré-alerte des équipes de terrain ▶ Renforcement de la surveillance terrain |
| Confirmation de l'impact sur le territoire ou premier débordement dans certaines zones | Mobilisation | Noyau dur ou PCC | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Activation partielle ou complète du PCC* ▶ Mobilisation des équipes de terrain selon le plan d'intervention gradué |

* PCC : poste de commandement communal